



# Cowansville

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1571-06-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AFIN D'ENCADRER LES BÂTIMENTS DE QUATRE LOGEMENTS ET PLUS ET LE NOUVEAU SECTEUR RÉSIDENTIEL AU PROLONGEMENT DE LA RUE JOLIETTE

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 425-09-2023, le projet de règlement numéro 1571-06-2023 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'encadrer les bâtiments de quatre logements et plus et le nouveau secteur résidentiel au prolongement de la rue Joliette.

Plus précisément, ce projet a pour principal objet :

- 1) *D'encadrer les bâtiments de quatre logements et plus, et ce, sur tous le territoire;*
- 2) *D'encadrer le nouveau secteur résidentiel au prolongement de la rue Joliette.*

La zone concernée, par les dispositions de l'article 1) ci-haut, est constituée de tout le territoire de la ville.

La zone concernée, par les dispositions de l'article 2) ci-haut, est constituée des zones Raa-14, Rbb-6 et Ra-37 et des zones contiguës Rc-25, RECb-9, Ra-39, AIRE-17 et Rc-26 qui sont illustrées au croquis suivant :



(Secteur rue Joliette)

Tout le territoire de la Ville de Cowansville, où sont assujettis par des objectifs et des critères au règlement de PIIA, est visé par le présent projet de règlement.

Ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **jeudi, 21 septembre 2023 à 19 h** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le [projet](#) ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site [Internet](#) de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Cowansville, ce 13 septembre 2023.



La greffière,  
Julie Lamarche, OMA